

## ASSOCIATION

### 1. Questions juridiques sous la loupe

Les questions juridiques sous la loupe figurent sur notre site sous la rubrique "Informations juridiques" / "[Questions juridiques](#)".

- Examen cantonal des bâtiments et des sites : dans quels cas l'avis du SIPAL est-il consultatif, respectivement contraignant ? Pour en savoir plus cliquer [ici](#).
- Règlement concernant la contribution aux frais d'infrastructure collective : un règlement-type a été mis à votre disposition sur notre site internet (rubrique « Informations juridiques » – « Aménagement territoire ») suite aux soirées d'information organisées en novembre 2011. A ce sujet, nous attirons votre attention sur le fait que le service des communes et du logement (SCL) émet des réserves quant à la possibilité d'adopter un règlement par plan, plutôt que pour l'ensemble du territoire communal. Par conséquent, pour l'instant, ce règlement-type ne peut être utilisé. Cette interprétation restrictive de l'art. 4b de la loi sur les impôts communaux est toutefois contestable et contestée car cette disposition laisse une marge de manœuvre importante pour les communes. L'UCV reste attentive à toute décision liée à cette procédure.
- Le rapport annuel et le rapport financier sont à votre disposition [ici](#).

## ACTUALITÉS

### 1. AVASAD – Motion Pierre Grandjean, Député et ancien Président de l'UCV

Le texte de la motion se trouve [ici](#).

Le Parlement cantonal a soutenu la position favorable aux communes visant à transférer l'ensemble des frais résiduels liés aux soins à domicile pour un montant total d'environ 43 millions. Ce qui représente une économie d'environ 22 millions.

### 2. Gitans

Dans un premier temps, le Conseil cantonal de sécurité (CCS) a donné pour mission au groupe de travail Gitana d'élaborer des mesures permettant une meilleure réglementation se rapportant au stationnement de gens du voyage hors des places de transit officielles, en particulier sur des terrains privés. Cette initiative a abouti à l'adoption par le canton de directives relatives au stationnement des gens du voyage le 25 février dernier.

A ce jour, la préoccupation du groupe de travail se tourne vers l'occupation du domaine public communal. En effet, le but est de donner aux autorités exécutives communales un pouvoir d'intervention plus rapide autorisant l'évacuation des caravaniers s'installant sur

le domaine public communal. Un projet est actuellement en cours, celui-ci aura pour finalité d'introduire un nouvel article-type dans les règlements généraux de police qui devra être approuvé par le Service des communes et du logement. Dans l'absolu, la finalité serait de pouvoir adopter la disposition-type dans les meilleurs délais, bien que la saison d'accueil 2013 ait déjà débuté.

## CONSULTATIONS

**Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).**

Deux consultations relatives à la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) sont en cours (l'une soumise par la Chancellerie fédérale et l'autre par le DFJP) :

Délai de réponse à l'UCV : 17 mai 2013.

Délai de réponse au canton : 27 mai 2013.

Commentaires :

- Au vu de délais légaux relatifs à l'élection du Conseil national toujours plus courts et en parallèle un nombre croissant de candidatures, de listes, d'appareillements et de sous-appareillements, le projet de loi vise à introduire des moyens innovateurs et simplifiés pour parer à cela.
- Deux mesures sont prévues pour améliorer la compatibilité des révisions constitutionnelles avec le droit international public. D'une part, la loi sur les droits politiques (LDP) sera révisée afin d'introduire un contrôle matériel des initiatives populaires avant la récolte des signatures. D'autre part, la Constitution (Cst.) sera révisée pour étendre les motifs d'invalidité des initiatives populaires à la violation de l'essence des droits fondamentaux de la Constitution fédérale.

Ces deux révisions ne touchant pas directement les communes, l'UCV y répondra dans la mesure où vous souhaitez apporter vos commentaires ou remarques. Merci de les formuler d'ici au vendredi 17 mai 2013. Dans le cas contraire, nous prendrons acte des deux consultations sans appréciation spécifique.

Pully, le 26 avril 2013

le Comité UCV